



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°R28-2016-048

PUBLIÉ LE 27 MAI 2016

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-24-001 - ARRETE DU 24 MAI 2016 MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE (7 pages)	Page 4
R28-2016-05-24-002 - ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 24 MAI 2016 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE (6 pages)	Page 12
R28-2016-05-04-005 - ARRETE N° 11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'EPSM DE CAEN (4 pages)	Page 19
R28-2016-04-25-007 - ARRETE N° 13 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHU DE CAEN (4 pages)	Page 24
R28-2016-05-04-007 - ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CH ESTRAN (4 pages)	Page 29
R28-2016-05-04-006 - ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CH DE VIRE (4 pages)	Page 34
R28-2016-05-23-004 - ARRETE RECTIFICATIF N° 18 du 23 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE LA MANCHE (5 pages)	Page 39
R28-2016-05-23-006 - ARRETE RECTIFICATIF N° 28 DU 23 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DU CALVADOS (5 pages)	Page 45
R28-2016-05-23-007 - ARRETE RECTIFICATIF N°21 DU 23 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE L'ORNE (5 pages)	Page 51
R28-2016-05-23-001 - AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS placée auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie réunie le 20 mai 2016 (2 pages)	Page 57
R28-2016-05-23-002 - DECISION MODIFICATIVE DA/POOMS FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJET DEDICO-SOCIAL DU 9 JUIN 2016 CHARGEE DE L'EXAMEN DES PROJETS RELEVANT DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DE LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE (4 pages)	Page 60
R28-2016-05-24-005 - DECISION PORTANT DIMINUTION DE CAPACITE DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) DE RIEUX (4 pages)	Page 65
R28-2016-05-24-003 - DECISION PORTANT EXTENSION DE 5 PLACES DU SESSAD « L'OISON » D'ELBEUF (4 pages)	Page 70
R28-2016-05-24-004 - DECISION PORTANT FINANCEMENT PAR REDEPLOIEMENT DE 21 PLACES DE L'IME DE RIEUX ET FINANCEMENT DE 7 PLACES SUPPLEMENTAIRES DE L'ITEP « L'ECLAIRCIE » DE BARENTIN (4 pages)	Page 75

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-05-25-001 - Avis en date du 25 mai 2016 relatif à des cotisations professionnelles obligatoires exceptionnelles au profit du comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord. (2 pages) Page 80

R28-2016-05-20-001 - Décision n°402-2016 en date du 20 mai 2016 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime (5 pages) Page 83

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2016-04-29-006 - Décision chargeant Patrice Pusateri des fonctions de conservateur de MH Etat pour la réparation (2 pages) Page 89

R28-2016-05-02-018 - Délégation ABF Eure (2 pages) Page 92

R28-2016-04-29-007 - DRAC - décision chargeant M. Patrice PUSATERI des fonctions de conservateur MH Etat pour l'entretien (2 pages) Page 95

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

R28-2016-05-02-017 - Arrêté modificatif n° 7 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (2 pages) Page 98

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-24-001

ARRETE DU 24 MAI 2016 MODIFIANT LA
COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE
DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE
BASSE-NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°10 DU 24 MAI 2016 MODIFIANT LA COMPOSITION
DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE
DE BASSE-NORMANDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE NORMANDIE,**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret N° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Basse-Normandie en date du 18 juillet 2014 modifié les 25 septembre 2014, 27 novembre 2014, 13 février 2015, 28 août 2015, 7 janvier 2016, 27 janvier 2016, 8 février 2016, le 4 mars 2016 et le 1^{er} avril 2016 ;

VU le courriel du 23 mai 2016 de la FEHAP Normandie;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Au titre du 7) Collège des offreurs de services de santé

c) Établissements privés de santé à but non lucratif

- M. Patrick CRIQUET (Directeur de l'ADAPT Basse Normandie) est nommé titulaire en remplacement de M. Bruno PIGAUX.
- M. Alain DUPONT (Directeur général de l'ANIDER) est nommé suppléant de M. Patrick CRIQUET.

ARTICLE 2 : la version consolidée de la composition de la CRSA de Basse-Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 24 mai 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KATTEFEMANN
Monique RICHOMES

COMPOSITION ACTUALISEE AU 24 MAI 2016 DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE

Présidente : Madame Marie-Claire QUESNEL

1) Collège des représentants des Collectivités Territoriales de Basse Normandie :

a) Conseillers Régionaux

Titulaires	Suppléants
Mme Elisabeth JOSSEAUME	Mme Anne-Laure MARTEAU
M. Patrick GOMONT	M. Bertrand DENIAUD
M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Lynda LAHALLE

b) Conseillers Départementaux

Titulaires	Suppléants
M. Michel ROCA (conseil départemental 14)	Mme Sonia DE LA PROVOTE (conseil départemental 14)
M. Jean-Pierre BLOUET (conseil départemental 61)	Mme Maryse OLIVEIRA (conseil départemental 61)
Mme LECOMTE Patricia (conseil départemental 50)	Mme GATE Sylvie (conseil départemental 50)

c) Regroupement de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Communes

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Michel HOULLEGATTE (Maire de Cherbourg Octeville)	M. Joaquim PUEYO (Maire d'Alençon)
M. Frédéric BASTIAN (Adjoint au Maire de Cherbourg Octeville)	M. Philippe LEMAITRE (Maire de Villedieu les Poêles)
M. Guy ROMAIN (Maire de Vimoutiers)	M. Jean-Yves HOUSSEMAINE (Maire de Sées)

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

a) Association Représentant d'usagers

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marc DUJARDIN (Fédération Française des diabétiques)	M. Dominique RONDU (Ligue Contre le Cancer)
M. René BERTHOU (Alliances Maladies Rares)	Mme Anne DUBOURG (Familles rurales Basse-Normandie)
M. Claude FRANCOISE (Vivre MARFAN)	Mme Aude BELLIER (AFM Telethon)
Mme Brigitte CHOQUET (UDAF)	M. Charles CLAVREUL (UDAF)
M. Philippe GUERARD (ADVOCACY)	Mme Aline GORET (ADVOCACY)
M. Liliane BOREL (UNAFAM)	M. Jean BERNARD (UNAFAM)
Mme Annick DUBOIS (UFC que Choisir)	M. Jacky HEBERT (UFC Que Choisir)
M. Raymond BEAUFILS (FNATH)	M. François MARTIN (FNATH)

b) Association retraités et Personnes Agées

Titulaires	Suppléants
M. Jacques FLEURY (Union territoriale des Retraités CFDT de la Manche)	M. Michel RAULINE (Ainés Ruraux)
M. Alain CLAVIER (Union nationale des retraités et des professions libérales)	Mme Michelle LAMBERT (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique de l'Orne)

M. Jean LEFEUVRE (Union territoriale des Retraités CFDT du Calvados)	M. Martial VASSET (CFE-CGC)
M. Guy FAUCHE (Fédération nationale des clubs des Aînés ruraux)	M. Jean-François GORIN (Union française des retraités)

c) Association Personnes Handicapées

Titulaires	Suppléants
Mme Maryvonne DEBARRE (APAJH)	Mme Odile LÉBOUC (CROP)
M. Philippe STEPHANAZZI (HMVA)	M. Marc HOUSSAY (Autisme Basse-Normandie)
M. Alain ROUMY (GEIST 21 Trisomie Manche)	M. Christian LEJEUNE (AFTC Manche)
M. Claude RAFFAELLI (Ass. Lehugeur Lelievre)	M. Pascal BRUEL (ANAIIS)

3) Collège des représentants des conférences de territoires

Titulaires	Suppléants
M. Christophe KASSEL (CT Calvados)	Mme Claire LENOIR (CT Orne)
Mme Elise GAMBIER (CT Calvados)	M. Sébastien BERTOLI (CT Calvados)
Mme Laurence POSTEL-PETIT (FHF – CT Manche)	Dr Jean-Yves BUREAU (CDOM – CT Manche)
Mme Mireille WERNEER (CT Orne)	En attente de désignation

4) Collège des partenaires sociaux

a) Organisation syndicale de salariés

Titulaires	Suppléants
M. Dominique GALLET (CFTC)	M. Hubert DAILLY (CFTC)
M. Guy BESNARD (CFDT)	Mme Isabelle PATRY (CFDT)
M. Jacques BODIN (CGT-FO)	M. Frédéric COCHU (CGT-FO)
Mme Marielle KERHARDY (CGT)	Mme Jocelyne AMBROISE (CGT)
M. Franck ANTIER (CFE-CGC)	M. Philippe ERNOULT (CFE-CGC)

b) Organisation professionnelles Employeurs

Titulaires	Suppléants
M. Loïc CAVELLEC (MEDEF)	M. Fabien BEULAY (MEDEF)
Mme Chantal LELIEVRE (UPA)	M. Francis BOURNIGAUD (UPA)
M. Philippe VOVARD (CGPME)	M. Alex VARADY (CGPME)

c) Organisation syndicale artisans commerçants et Profession libérale

Titulaires	Suppléants
M. Bernard CHARLES (UNAPL)	Mme Catherine HENAULT (UNAPL)

d) Organisation syndicale exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants
M. Olivier BOREL (Chambre régionale de l'Agriculture)	M. Philippe FAUCON (Chambre d'agriculture Normandie)

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Association lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique ROCHE (ACSEA)	Mme Joyce CARLIER (Petits Frères des Pauvres)
M. Martial GERMAIN (Croix Rouge DD50)	M. Didier MAIGNAN (Croix Rouge DD50)

b) CARSAT

Titulaires	Suppléants
M. Christian LETELLIER (CA CARSAT)	M. Rémy LEBOUTEILLER (CARSAT)
M. Jean-Yves YVENAT (Directeur CARSAT)	M. Arnaud ASSELIN (CARSAT)

c) CAF

Titulaires	Suppléants
Mme Annick CZECHKO (Présidente de la CAF de Caen)	Mme Paulette TOUZOT-JOURDE (CAF)

d) Mutualité Française

Titulaires	Suppléants
M. Luc CHOUBRAC (Mutualité Française)	M. Johnny VIALE (Mutualité Française)

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**a) Service de santé scolaire et universitaire**

Titulaires	Suppléants
Mme le Dr Sylvie VIALE (santé scolaire rectorat)	Mme Agnès LECUY (santé scolaire rectorat)
Dr Bertrand POUDOULEC (santé universitaire)	Mme Sarah POUCLÉE (santé universitaire)

b) Service santé au travail

Titulaires	Suppléants
M. Hubert GESNOUIN (Service de santé au travail)	M. Hubert RENOUARD (Service de santé au travail)
M. Pierrick MARTIN (Service de santé au travail)	Mme Sophie RANNOU (Service de santé au travail)

c) Protection et promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
M. Eric BOUFFETEAU (CG 14)	Mme Agnès LAFOND (CG 14)
Mme le Dr Chau PHAM DAUBIN (CG 14)	Mme Fabienne HALBOUT (CG 14)

d) Protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants
Mme Elisabeth OURY (ANPAA BN)	M. Samuel COCHET (ANECAMSP)
M. Jean-Louis LEPEE (IREPS)	M. Jean-Pierre OLLIVIER (IREPS)

e) Observation de la santé, enseignement, recherche

Titulaires	Suppléants
Mme Pascale DESPRES (CREAI-ORS)	M. Jean-Pierre KETTERER (ORS)

f) Protection de l'environnement

Titulaires	Suppléants
M. Francis BENARD (APPA)	M. Jean-Pierre NEEL (CDMR14)

7) Collège des offreurs de services de santé**a) Etablissements publics de santé**

Titulaires	Suppléants
Mme le Dr Marie-Claire VIOT (CPO Alençon)	En attente de désignation
Mme le Dr Véronique NOYER (Pharmacien CH de Lisieux)	M. Henry GERVES (CHP Cotentin)
Mr le Docteur Yves LOGNONE (CH Flers)	Mme le Dr Françoise GUIBOURG (CH ARGENTAN)
M. Jean-Pierre HEURTEL (CH Avranches-Granville)	M. Thierry LUGBULL (Directeur CH Mémorial St Lô)

M. Jean-Yves BLANDEL (Directeur EPSM Bon Sauveur)	M. Bruno MORETTE (CH de l'Estran)
---	-----------------------------------

b) Etablissements privés de santé à but lucratif

Titulaires	Suppléants
M. Maxime CARLIER (Directeur CHP Saint Martin)	M. Alain BARTEAU (Directeur Le Normandy Granville)
M. le Docteur Jean-Claude COMBE (CHP Saint Martin)	M. le Docteur Philippe BARJOT (Polyclinique du Parc)

c) Etablissements privés de santé à but non lucratif

Titulaires	Suppléants
M. Patrick CRIQUET (Directeur de l'ADAPT Basse Normandie)	M. Alain DUPONT (Directeur général ANIDER)
M. le Docteur Vincent BENARD (Président CME Miséricorde Caen)	M. Le Docteur David SEYNAVE (Président CME – CMPR La Clairière)

d) HAD

Titulaires	Suppléants
Mme Michèle PATTI (FNEHAD)	Mme le Dr Brigitte ESTERLIN (FNEHAD)

e) Gestionnaires d'institution accueillant Personnes handicapées

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Marie KERFOURN (FHF)	Mme Audrey BACCI (FHF)
M. Patrick MAINCENT (URAPEI)	M. Jocelyn OMNES (AAJB)
M. Pascal BOULENGER (FEGAPEI)	Mme Paméla LE MAGNEN (FEGAPEI)
Mme Véronique FRANCOIS (URIOPSS)	Mme Marie-Christine BEAULIEU (APF)

f) Gestionnaires institution accueillant Personnes Agées

Titulaires	Suppléants
Mme Gaëlle PINEAU (FEHAP)	Mme Claude MEDES (URIOPSS)
Mme Martine GUEGUEN (SYNERPA)	Mme Nicole NACHBAUR (SYNERPA)
Mme Colette ESPALLARGAS-ADAM (FHF)	Mme Dorothee MONTDESERT (FHF)
Mme Hélène GARGOL (UNA BN)	M. Guillaume PREVERAUD (UNA BN)

g) Gestionnaires institution accueillant Personnes en difficultés sociales

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Christine GALINOU (FNARS)	M. Fabrice LEFEBVRE (FNARS)

h) Centre de santé, maison de santé, pôle de santé

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Jean-Michel GAL (centre de santé, maison de santé, pôle de santé)	M. le Docteur Alexis AUBIN (centre de santé, maison de santé, pôle de santé)

i) Réseau de santé

Titulaires	Suppléants
Mme Annick GADOIS (Réseau Normandys)	M. Le Docteur Jean COUDRAY (réseau de périnatalité de Basse-Normandie)

j) Permanence de soins

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Gilles TONANI (Permanence des soins)	M. le Docteur Thierry MICHEL (Permanence des soins)

k) Aide médicale urgente

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Daniel BONNIEUX (SAMU)	En attente de désignation

l) Transporteurs sanitaires

Titulaires	Suppléants
M. Marc LEBLATIER (SN Centre Ambulancier Sud Manche)	M. Jean-Michel MARIETTE (Ambulances Mariette Mortagne au Perche)

m) SDIS

Titulaires	Suppléants
M. le Colonel Didier RICHARD (SDIS)	M. Sébastien LECLERC (SDIS)

n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Thierry VASSE (CMH)	M. le Docteur Max-André DOPPIA (Avenir Hospitalier)

o) URPS

Titulaires	Suppléants
Mme Christine BONNIEUX (URPS Infirmiers)	Mme Isabelle PLOUGET (URPS Infirmiers)
M. André GEARA (URPS Pharmaciens)	En attente désignation
M. Jean-Michel COULET (URPS Kinésithérapeutes)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. Hubert TOLLET (URPS Chirurgiens-Dentistes)	Mme Amandine VASTEL (URPS Orthophonistes)
M. le Dr Antoine LEVENEUR (URML)	M. Patrick DANESI (URPS Pédicures-Podologues)
M. le Dr Bruno MASSON (URML)	M. le Dr Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)

p) Ordre des Médecins

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Guy LEROY (CROM)	M. le Docteur Xavier ARROT (CROM)

q) Internes en Médecine

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	M. Mathieu BANSARD (interne de médecine générale)

8) Collège des personnalités qualifiées

- En attente de désignation
- Mme Marie-Claire QUESNEL

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-24-002

**ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 24 MAI 2016
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION
DES SOINS DE LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE**

ARRETE MODIFICATIF N°6 DU 24 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret N° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie,

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 18 juillet 2014,

VU la première réunion de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA) en date du 4 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins et élection de son Président et de son Vice-président,

VU l'arrêté du 25 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU l'arrêté modificatif n°1 du 13 février 2015 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU l'arrêté modificatif n°2 du 28 août 2015 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU l'arrêté modificatif n°3 du 7 janvier 2016 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU l'arrêté modificatif n°4 du 8 février 2016 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU l'arrêté modificatif n°5 du 4 mars 2016 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU le courriel du 23 mai 2016 de la FEHAP Normandie;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la CRSA de Basse-Normandie est modifiée comme suit :

Au titre du 19) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

- M. Patrick CRIQUET (Directeur de l'ADAPT Basse Normandie) est nommé titulaire en remplacement de M. Bruno PIGAUX.
- M. Alain DUPONT (Directeur général de l'ANIDER) est nommé suppléant de M. Patrick CRIQUET.

ARTICLE 2 : La version consolidée de la composition de la CSOS de la CRSA de Basse-Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 24 mai 2016

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 24 MAI 2016 DES MEMBRES DE LA COMMISSION
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE**

Président : Vacant

Vice-président : Docteur Jean-Michel GAL

1) Un conseiller régional

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

2) Un président de conseil départemental (ou son représentant)

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation

3) Un représentant des groupements de communes

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Un représentant des communes

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

5) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

Titulaires	Suppléants
Mme DUBOIS Annick (UFC que choisir)	M. HEBERT Jacky (UFC que choisir)
M. BERTHOU René (Alliances Maladies Rares)	Mme DUBOURG Anne (Familles Rurales BN)

6) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	Suppléant
M. FLEURY Jacques (Union territoriale des retraités CFTD de la Manche)	M. RAULINE Michel (Ainés Ruraux)

7) Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	Suppléant
Mme DEBARRE Maryvonne (APAJH)	Mme Odile LEBOUIC (CROP)

8) Un représentant des conférences de territoire

Titulaire	Suppléant
En attente désignation	Mme LENOIR Claire (CT Orne)

9) Trois représentants des organisations syndicales des salariés

Titulaires	Suppléants
Mme KERHARDY Marielle (CGT)	Mme AMBROISE Jocelyne (CGT)
M. BESNARD Guy (CFDT)	Mme PATRY Isabelle (CFDT)
M. BODIN Jacques (CGT-FO)	M. COCHU Frédéric (CGT-FO)

10) Un représentant des organisations syndicales d'employeurs

Titulaire	Suppléant
M. VOVARD Philippe (CGPME)	M. VARADY Alex (CGPME)

11) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaires	Suppléants
M. CHARLES Bernard (UNAPL)	Mme HENAULT Catherine (UNAPL)

12) Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles

Titulaires	Suppléants
M. BOREL Olivier (Chambre régionale de l'agriculture)	M. FAUCON Philippe (Chambre d'Agriculture Normandie)

13) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de la branche accidents du travail – maladies professionnelles

Titulaires	Suppléants
M. LETELLIER Christian (CARSAT)	M. LEBOUTEILLER Rémy (CARSAT)

14) Un représentant de la mutualité française

Titulaires	Suppléants
M. CHOUBRAC Luc (Mutualité Française)	M. VIALE Johnny (Mutualité Française)

15) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaires	Suppléants
Mme OURY Elisabeth (ANPAA BN)	M. COCHET Samuel (ANECAMSP)

16) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche

Titulaires	Suppléants
Mme DESPRES Pascale (CREAI-ORS)	M. KETTERER Jean-Pierre (ORS)

17) Cinq représentants des établissements publics de santé dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

Titulaires	Suppléants
Mme le Dr VIOT Marie-Claire (CPO Alençon)	Vacant
Mme le Dr NOYER Véronique (CH Lisieux)	M. GERVES Henry (CHP Cotentin)
M. LOGNONE Yves (CH Flers)	Mme le Dr GUIBOURG Françoise (CH Argentan)
M. HEURTEL Jean-Pierre (CH Avranches-Granville)	M. LUGBULL Thierry (CH Mémorial Saint Lô)
M. BLANDEL Jean-Yves (EPSM Bon Sauveur)	M. MORETTE Bruno (CH de l'Estran)

18) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
M. CARLIER Maxime (CHP Saint Martin)	M. BARTEAU Alain (Le Normandy Granville)
Dr COMBE Jean-Claude (CHP Saint Martin)	Dr BARJOT Philippe (Polyclinique du Parc)

19) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
M. CRIQUET Patrick (ADAPT Basse-Normandie)	M. Alain DUPONT (ANIDER)

M. le Dr BENARD Vincent (Miséricorde Caen)	M. le Dr David SEYNAVE (FEHAP - Président CME du CMPR la Clairière)
--	---

20) Un représentant des établissements assurant des soins à domicile

Titulaires	Suppléants
Mme PATTI Michèle (FNEHAD)	Mme ESTERLIN Brigitte (FNEHAD)

21) Un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé

Titulaires	Suppléants
M. le Dr GAL Jean-Michel (centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé)	M. le Dr AUBIN Alexis (centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé)

22) Un représentant des réseaux de santé

Titulaires	Suppléants
Mme GADOIS Annick (Réseau Normandys)	M. le Dr COUDRAY Jean (Réseau périnatalité BN)

23) Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaires	Suppléants
M. le Dr TONANI Gilles (permanence des soins)	M. le Dr MICHEL Thierry (permanence des soins)

24) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaires	Suppléants
M. le Dr BONNIEUX Daniel (SAMU)	En attente de désignation

25) Un transporteur sanitaire

Titulaires	Suppléants
M. LEBLATIER Marc (SN Centre Ambulancier Sud Manche)	M. MARIETTE Jean-Michel (Ambulances Mariette Mortagne au Perche)

26) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours

Titulaires	Suppléants
M. le Colonel RICHARD Didier (SDIS 61)	M. LECLERC Sébastien (SDIS)

27) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements de santé

Titulaires	Suppléants
M. le Dr VASSE Thierry (CMH)	M. le Dr DOPPIA Max-André (Avenir Hospitalier)

28) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Mme BONNIEUX Christine (URPS Infirmiers)	Mme Isabelle PLOUGET (URPS Infirmiers)
M. Jean-Michel COULET (URPS Kinésithérapeutes)	Mme Françoise GARCIA (URPS Orthophonistes)
M. le Dr Antoine LEVENEUR (URML)	M. Patrick DANESI (URPS Pédiatres-Podologues)
M. le Dr Bruno MASSON (URML)	M. le Dr Paul BRACQUEMART (URPS Biologistes)

29) Un représentant de l'ordre des médecins

Titulaires	Suppléants
M. le Dr LEROY Guy (CROM)	M. le Dr ARROT Xavier (CROM)

30) Un représentant des internes en médecine

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	M. BANSARD Mathieu (interne de médecine générale)

31) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
Mme FRANCOIS Véronique (URIOPSS)	Mme BEAULIEU Marie-Christine (APF)
M. BOULENGER Pascal (FEGAPEI)	Mme LE MAGNEN Paméla (FEGAPEI)

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Directeur de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT) ;
- Le Directeur de la Direction Régionale des douanes et des droits indirects (DRDDI) ;
- Le Directeur de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
- Le Directeur de la Délégation régionale au redéploiement industriel et aux restructurations de défense (DRRIRD) ;
- Le Recteur d'académie ;
- Le Président du CESER ;
- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'Assurance Maladie relevant du régime général ;
- Un administrateur de l'association régionale des organismes de la Mutualité Sociale Agricole ;
- Le Président du Régime Social des Indépendants de Basse-Normandie ;

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-04-005

**ARRETE N° 11 PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'EPSM DE CAEN**

**ARRETE N° 11 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie portant composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de CAEN modifié le 30/05/2011, le 22/03/2012, le 30/06/2014, le 26/09/2014, le 02/05/2015, le 26/05/2015, le 5/10/2015, le 25/11/2015, le 29/02/2016 et le 23/03/2016,

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'Agence Régionale de Santé constituée dans la région provisoire dénommée Normandie dans la commune de Caen,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la désignation de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT), en date du 27 avril 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'EPSM de CAEN, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « Mme Roselyne LE LANDAIS » est remplacée par « Mme Mathilde LEVREL » représentant la CSIRMT.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur de l'EPSM de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 4 mai 2016

La Directrice Générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICHOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance de l'EPSM de Caen

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme Catherine PRADAL-CHAZARENC - Mairie de Caen <i>Présidente</i>	30/06/2014
	M. Thierry RENOUF - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	Mme Sylviane LEPOITTEVIN - Représentant la communauté de communes Caen la Mer	30/06/2014
	M. Ludwig WILLAUME - Conseiller départemental	26/05/2015
	M. Laurent AUBRY – Conseiller départemental	23/03/2016
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Mathilde LEVREL - Représentant la CSIRMT	04/05/2016
	Dr Christine JUHEL-VAYSSE - Représentant la CME	29/02/2016
	Dr Christine COGNARD - Représentant la CME	29/02/2016
	M. Wilfrid DAVOULT - Représentant les organisations syndicales (CGT)	02/02/2015
	Mme Gaëlle LECOCQ - Représentant les organisations syndicales (CGT)	29/02/2016
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Pierre-François POUTHIER - (Usagers - désigné par le Préfet)	26/09/2014
	Mme Monique BACON - (Usagers - désigné par le Préfet)	05/10/2015
	M. Jacques-André BIZET - (Usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	Dr Alain LECLERE - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	19/03/2012
	En cours de désignation - (Personnalité qualifiée - désignée par le DGARS)	

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-04-25-007

**ARRETE N° 13 PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CHU DE CAEN**

**ARRETE N° 13 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 3 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE CAEN**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU l'arrêté en date du 3 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de CAEN modifié le 25/06/2010, le 20/04/2011, le 23/02/2012, le 24/02/2012, le 03/10/2012, le 03/10/2013, le 26/06/2014, le 19/08/2014, le 29/05/2015, le 23/07/2015, le 20/10/2015 et le 11/04/2016,

VU les élections de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) en date du 21 avril 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de CAEN est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :
 - « Pr Eric ROUPIE », représentant la CME, est reconduit dans ses fonctions,
 - « Dr Mickaël JOKIC » est remplacé par « Pr Marie-Astrid PIQUET » représentant la CME.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier universitaire de CAEN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 25 avril 2016

La Directrice Générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICHOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Caen

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Joël BRUNEAU - Maire de Caen <i>Président</i>	26/06/2014
	M. Rodolphe THOMAS - Représentant la communauté de communes de Caen la Mer	26/06/2014
	Mme Sonia de LA PROVOTE - Conseillère départementale	29/05/2015
	M. Bernard TREHET - Conseiller départemental du Canton d'Isigny-le-Buat	23/07/2015
	Mme Françoise GUEGOT – 3 ^{ème} Vice-présidente du Conseil Régionale de Normandie	11/04/2016
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Zouba KEBAILI - Représentant la CSIRMT	29/05/2015
	Pr Eric ROUPIE - Représentant la CME	25/04/2016
	Pr Marie-Astrid PIQUET - Représentant la CME	
	M. Daniel VINCENT - Représentant les organisations syndicales (CFTC)	29/05/2015
	Mme Chantal TANTER, représentant les organisations syndicales (FO)	29/05/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Claude FRANCOISE (Usagers - désigné par le Préfet)	23/07/2015
	Mme Martine LECHARPENTIER (Usagers - désigné par le Préfet)	26/06/2014
	M. M. Maxime MORIN (Usagers - désigné par le Préfet)	03/10/2013
	Dr Antoine LEVENEUR (Désigné par le DGARS)	29/05/2015
	M. Véronique DUBUCS (Désignée par le DGARS)	20/10/2015

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-04-007

**ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
CH ESTRAN**

**ARRETE N° 6 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN A PONTORSON**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 portant composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de l'Estran à Pontorson modifié le 20/05/2011, le 10/02/2012, le 27/06/2013, le 22/05/2014, le 03/02/2015, le 26/02/2015, le 19/05/2015 et le 11/04/2016,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Manche, en date du 27 avril 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie en date du 2 juin 2010 modifié, fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de l'Estran à PONTORSON est modifié comme suit :

- Au titre des personnalités qualifiées :

- « *M. François PLANCHAIS* » est désigné au titre des représentants des usagers.

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Article 4 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de l'Estran à Pontorson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 4 mai 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de l'Estran à Pontorson

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Alain DENOT - Maire de Pontorson <i>Président</i>	22/05/2014
	M. Alain CUDELOU - Représentant la communauté de communes de Pontorson	22/05/2014
	Mme Valérie NOUVEL - Conseillère départementale	19/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	Mme Sophie MOUCHEL - Représentant la CSIRMT	11/04/2016
	Dr Aziz BENDEBICHE - Représentant la CME	10/02/2012
	M. Joël DUFOUR - Représentant les organisations syndicales - (CGT)	26/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. François PLANCHAIS - (usagers - désigné par le Préfet)	04/05/2016
	M. Jean GAUTIER - (usagers - désigné par le Préfet)	02/06/2010
	M. Michel HALLAIS - (personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	02/06/2010

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-04-006

**ARRETE N° 9 PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CH DE VIRE**

**ARRETE N°9 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 2 JUIN 2010
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VIRE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse Normandie

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

VU le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté en date du 2 juin 2010 de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire modifié le 11/04/2012, le 24/07/2012, le 25/06/2014, le 03/02/2015, le 26/02/2015, le 28/05/2015, le 23/07/2015 et le 20/10/2015,

VU la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la création au 1^{er} janvier 2016, à la demande de l'organe délibérant de la Communauté de commune « Vire Normandie »

VU la délibération du Conseil Municipal de la Mairie de Vire Normandie en date du 18 janvier 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 2 juin 2010 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé de VIRE, est modifié comme suit :

- Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- « *M. Marc ANDREU SABATER – Maire de Vire* » est remplacé par le « *M. Marc ANDREU SABATER – Maire de Vire Normandie* ».

Article 2 : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

Article 3 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Basse Normandie et le directeur de l'établissement public de santé de VIRE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 4 mai 2016

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

ANNEXE 1 : Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vire

	NOM - PRENOM - QUALITE	DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION
REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	M. Marc ANDREU SABATER - Maire de Vire Normandie <i>Président</i>	04/05/2016
	Mme Anne BIHEL - Représentant la communauté de communes de Vire	25/06/2014
	M. Michel ROCA - Conseiller départemental <i>Vice-Président</i>	28/05/2015
REPRESENTANT LE PERSONNEL	M. Jérôme MARIE - Représentant la CSIRMT	11/04/2012
	Dr Marcel AZAR - Représentant la CME	20/10/2015
	Mme Sandrine MAHEUX - Représentant les organisations syndicales (SUD SANTE)	26/02/2015
AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES	M. Jean-Pierre PASQUET - (Usagers - Désigné par le Préfet)	23/07/2015
	M. Michel COLIN - (Usagers - Désigné par le Préfet)	23/07/2015
	Dr Pascal MARTIN - (Usagers - Désigné par le DGARS)	20/12/2011

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-004

**ARRETE RECTIFICATIF N° 18 du 23 MAI 2016
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE LA
MANCHE**

ARRETE RECTIFICATIF N°18 DU 23 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE LA MANCHE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, et D.1434-21 à D.1434-40, tels qu'ils résultent de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D. 1432-33 et D.1432-34,

VU le décret n° 2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales des professionnels de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU le décret du 8 mars 2016 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoires ;

VU l'arrêté en date du 23 septembre 2010 délimitant les territoires au sein desquels seront constitués les conférences,

VU l'arrêté du 15 décembre 2010 portant composition de la conférence de territoire de la Manche,

VU les 17 arrêtés rectificatifs portant modification de la composition de la conférence de territoire de la Manche,

VU le courrier en date du 3 février 2016 de Monsieur le Docteur Jean-Yves BREUREC ;

VU le courriel reçu le 18 mai 2016 de Monsieur André GEARA, Président de l'URPS Pharmaciens de Normandie ;

VU le courriel reçu le 19 mai 2016 de Monsieur Jean-Michel COULET – Masseur-Kinésithérapeute ;

VU les courriels en dates des 7 mars 2016, 10 mars 2016 et 19 mai 2016 de l'URML Normandie ;

VU le courriel reçu le 23 mai 2016 du Conseil régional de Normandie concernant les désignations à la conférence de territoire de la Manche ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence de territoire de la Manche est modifiée comme suit :

ARS de Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 70 96 96
www.ars.normandie.sante.fr

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté :
ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr

Au titre du 1) Collège des établissements de santé

Présidents de CME ou de conférences médicales d'établissements

-Le poste de M. le Dr. Jean-Yves BREUREC (FHF), titulaire, est vacant et est en attente de désignation.

Au titre du 4) Collège des professionnels de santé libéraux

Représentant les médecins

-M. le Dr Thierry LEMOINE en tant que titulaire ;

-M. le Dr Philippe HERBERT en tant que suppléant de M. le Dr Thierry LEMOINE ;

-M. le Dr Gilles MARIE en tant que titulaire ;

-M. le Dr Bertrand MERY en tant que suppléant de M. le Dr Gilles MARIE ;

-M. le Dr Philippe CHOLET en tant que titulaire ;

-M. le Dr Mathieu DUTARET en tant que suppléant de M. le Dr CHOLET ;

Représentants les autres professionnels de santé

-M. Sébastien LEDUNOIS (Pharmacien), en tant que titulaire ;

-Mme Virginie PELLET (Pharmacienne), suppléante de M. Sébastien LEDUNOIS ;

-M. Grégory BUROUF (Masseur-Kinésithérapeute) est nommé titulaire,

-M. Philippe COUTANCEAU (Masseur-Kinésithérapeute) est nommé suppléant de M. Grégory BUROUF (Masseur-Kinésithérapeute) ;

Au titre du 5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

-M. le Dr Olivier BATAILLE en tant que titulaire ;

-M. le Dr Bruno REGNAULT en tant que suppléant de M. le Dr Olivier BATAILLE ;

Au titre du 9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

-Monsieur Jean-Manuel COUSIN est nommé titulaire,

-Madame Florence MAZIER est nommé suppléante de Monsieur Jean-Manuel COUSIN.

ARTICLE 2 : la version consolidée de la composition de la Conférence de territoire de la Manche est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux Recueils des Actes Administratifs de région Normandie et du département de la Manche.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23 mai 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint

Vincent KAUFFMANN

Monique RICOMES

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 23 MAI 2016 DES MEMBRES
DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE LA MANCHE**

Sont membres de la conférence de territoire de la Manche

1) collège des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements,

Titulaires	Suppléants
M Maxime MORIN (FHF)	En attente de désignation
M Bruno MORETTE (FHF)	Mme Ophélie RENOUARD (FHF)
M Thierry LUGBULL (FHF)	M. Jean-Pierre HEURTEL (FHF)
M Bruno PIGAUX (FEHAP)	En attente de désignation
M Patrick MERLIN (FHP)	M. Stanislas TAKOUGNADY (FHP)

Présidents de CME ou de conférences médicales d'établissements

Titulaires	Suppléants
Dr Philippe GENOUEL (FHF)	Dr Hubert LEGASTELOIS (FHF)
Dr Henry GERVES (FHF)	Dr Chantal PURET (FHF)
En attente de désignation	Dr Gilles ROUSSEL (FHF)
Dr Jacques LEMOUTON (FEHAP)	Dr Roland HAIZE (FEHAP)
Dr Jean-Luc ISAMBERT (FHP)	Dr Olivier STCHEPINSKY (FHP)

2) Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico sociaux

Titulaires	Suppléants
Mme Anne BERTHE (FHF)	M Pierre BERTHE (FHF)
Mme Laurence POSTEL-PETIT (FHF)	Mme Sylvie BLOCKET (FHF)
M Philippe DANGER (URIOPSS)	Mme Maïté BOSCHER (URIOPSS)
M Joël GUILLET (SYNERPA)	M Frédéric PAYSAN (SYNERPA)
M Luc GRUSON (URIOPSS)	M Manuel FOLGUERAL (URIOPSS)
Mme Raymonde HELAINE (URAPEI)	M Jean-Yves LETENEUR (URAPEI)
M Jean-Marc FONDEUX (CNAPE)	M Benoit DEMOULIERE (CNAPE)
Mme Christine GRYMAN (ESAT PUBLIC)	M Philippe NIVIERE (Hellébore)

3) Collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Mireille CARPENTIER (ANPAA)	Mme Michèle MASSON (ANPAA)
M Fabrice LEFEBVRE (FNARS)	M Stéphane MALHERBE (FNARS)
Mr Claude ROBINSON (CREPAN)	Mme Anne-Marie DUCHEMIN (CREPAN)

4) collège des professionnels de santé libéraux

Représentant les médecins

Titulaires	Suppléants
Dr Thierry LEMOINE	Dr Philippe HERBERT
Dr Philippe CHOLET	Dr Mathieu DUTARET
Dr Gilles MARIE	Dr Bertrand MERY

Représentant les autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M. BITU David (Infirmier)	En attente de désignation
M. Sébastien LEDUNOIS (pharmacien)	Mme Virginie PELLET (pharmacien)
M. Grégory BUROUF (Masseur-Kinésithérapeute)	M. Philippe COUTANCEAU (Masseur-Kinésithérapeute)

Représentant les internes en médecine

Titulaire	Suppléant
Mme Marie HEREL	Mme Alexandra NOGUEZ

5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

Titulaires	Suppléants
Dr Olivier BATAILLE	Dr Bruno REGNAULT
M Etienne LEPY (Présage)	Mme Corinne DERISSON (ROD)

6) Collège des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	Suppléant
Dr Brigitte ESTERLIN (FNEHAD)	Mme Christine LECOZ (FNEHAD)

7) Collège des services de santé au travail

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	M Pierrick MARTIN (SISTM)

8) Collège des usagers

Associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé

Titulaires	Suppléants
M Jacky HEBERT (Que Choisir)	M Jean-Pierre LAPORTE (Que choisir)
M Pierre-Albert LEFEBVRE (AFD)	Mme Arlette BOUCHAIN (CISS)
M Charles CLAVREUL (UDAF)	Mme Geneviève LEBLACHER (UDAF)
M Marcel LETASSEY (Ainés Ruraux)	M Pierre LEMOINE (Ainés Ruraux)

Associations des personnes handicapées, des retraités et des personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M Jean-Claude DUMONT (CODERPA)	M Michel GILBERT (CODERPA)
M. Claude LERENARD (CODERPA)	M Jean-Charles POULAIN (CDCPH)
M Frédéric LEQUILBEC (CDCPH)	M Célestin BOUTRUCHE (CDCPH)

9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Manuel COUSIN	Mme Florence MAZIER

Représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
M. Michel CANOVILLE, président, communauté de communes de la Hague	M. Christian CAUVIN, Vice Président
M. Guénhaël HUET, président communauté de communes du canton d'Avranches	Mme Rozenn LEROY, déléguée communautaire

Représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
M. Gilbert LEPOITTEVIN	M. Jean-Michel HOULLEGATTE
M. Yves LAMY	M. Jean-Pierre LHONNEUR

Représentants des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Nicole GODARD	M. Frédéric BASTIAN
Mme Patricia LECOMTE	M. Jacky GUERINEAU

10) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-Yves BUREAU	Dr Thierry MICHEL

11) Collège des personnes qualifiées

M Bernard LECLERC (ADMR 50)
M Christophe LEROY (CMPP Saint Lô)

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-006

ARRETE RECTIFICATIF N° 28 DU 23 MAI 2016
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DU
CALVADOS

**ARRETE RECTIFICATIF N°28 DU 23 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DU CALVADOS**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16 , L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40, tels qu'ils résultent de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU le décret n° 2016-278 du 8 mars 2016 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire ;

VU l'arrêté en date du 23 septembre 2010 délimitant les territoires au sein desquels seront constitués les conférences ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2010 portant composition de la conférence de territoire du Calvados ;

VU les 27 arrêtés rectificatifs portant actualisation de la composition de la conférence de territoire du Calvados ;

VU le courriel reçu le 18 mai 2016 de Monsieur André GEARA, Président de l'URPS Pharmaciens de Normandie ;

VU le courriel reçu le 19 mai 2016 de Monsieur Jean-Michel COULET – URPS Masseurs-Kinésithérapeutes ;

VU le courriel reçu le 23 mai 2016 du Conseil régional de Normandie concernant les désignations à la conférence de territoire du Calvados ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence de territoire du Calvados est modifiée comme suit :

Au titre du 4) collège des professionnels de santé libéraux

Représentant les autres professionnels de santé

- Monsieur François GIRRE (pharmacien) est nommé titulaire,
- Monsieur Pierre LUNG (Pharmacien) est nommé suppléant de Monsieur François GIRRE (Pharmacien).

- Monsieur Jean-Lucien TSOBANOPOULOS (masseur-kinésithérapeute) est nommé titulaire,
- Madame Claire KERDAFFREC (masseur-kinésithérapeute) est nommée suppléante de Monsieur Jean-Lucien TSOBANOPOULOS (masseur-kinésithérapeute).

Au titre du 9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

- Madame Élisabeth JOSSEAUME est nommée titulaire,
- Le poste de suppléant de Madame Élisabeth JOSSEAUME est en attente de désignation.

ARTICLE 2 : la version consolidée de la composition de la Conférence de territoire du Calvados est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département du Calvados.

ARTICLE 4: Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23 mai 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICOMES

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE AU 23 MAI 2016 DE LA
CONFERENCE DE TERRITOIRE DU CALVADOS**

Sont membres de la conférence de territoire du calvados :

1) collège des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaires	Suppléants
M. Elio MELIS (FHF)	M. Jean-Jacques VAIL (FHF)
M Christophe KASSEL (FHF)	M. Frédéric MARIE (FHF)
M. Eric GRAINDORGE (FHF)	M. Olivier FERRENDIER (FHF)
Mme Corinne LARMOIRE (FEHAP)	Mme Myriam KRIKORIAN (FEHAP)
M Samuel KOWALCZYCK (FHP)	M Corine GUILLET (FHP)

Présidents de CME ou de conférences médicales d'établissements

Titulaires	Suppléants
En attente désignation	Dr Philippe MORIN (FHF)
Dr Vladimir MANSOUR (FHF)	Dr Alain FLAMBARD (FHF)
Dr Eric DU ROSEL DE SAINT GERMAIN (FHF)	Dr Françoise ZAMARA (FHF)
Dr Vincent BENARD (FEHAP)	En attente de désignation
En attente de désignation	Dr Bernard JAMES (FHP)

2) Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico sociaux

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique DUBUCS (FHF)	Mme Delphine GUILLO (FHF)
Mme Elise GAMBIER (FHF)	Mme Evelyne HAMON (FHF)
Mme Marie-Céline HUCK (URIOPSS)	Mme Karine FOURNIER (URIOPSS)
Mme Martine GUEGUEN (SYNERPA)	M. Philippe PANIER (SYNERPA)
M Sébastien BERTOLI (Ligue de l'Enseignement/APAJH)	M. Fabien PICQUENOT
M Samuel COCHET (ANECAMSP)	Mme Béatrice LANGLOIS (APF)
M Jacques SERPETTE (URIOPSS)	Mme Patricia AUTIN (URIOPSS)
M Patrick MAINCENT (URAPEI)	M Jean-Marie DURAND (URAPEI)

3) Collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique DESRAME (Maison des Adolescents)	Mme Françoise CAM (ANPAA)
Mme Magali LESUEUR (FNARS)	M. Fabrice BOURDEAU (FNARS)
M Francis BENARD (Aircom)	M. Jean-Pierre NEEL (Aircom)

4) collège des professionnels de santé libéraux

Représentant les médecins

Titulaires	Suppléants
Dr Catherine GINDREY	Dr Pascal-André MAIGNAN
Dr Thierry LOCHU	Dr Thierry BARJOT
Dr Antoine LEVENEUR	Dr Jacques BATTISTONI

Représentant les autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Mme Erna PONCET LARKINA (URPS Infirmière)	Mme Christine BONNIEUX (Infirmière)
M. François GIRRE (URPS Pharmacien)	M. Pierre IUNG (URPS Pharmacien)
M. Jean-Lucien TSOBANOPOULOS (masseur-kinésithérapeute)	Mme Claire KERDAFFREC (masseur-kinésithérapeute)

Représentant les internes en médecine :

Titulaire	Suppléant
M. Mathieu BANSARD (SIMBAN)	En attente de désignation

5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

Titulaires	Suppléants
Pr Gilles DEFER (SEP)	Dr Thierry GANDON (réseau du Bessin)
Dr Gilles TONANI	Dr Arnaud TABART

6) Collège des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	Suppléant
Mme Michèle PATTI (FNEHAD)	Mme Chantal CHEBROU (FNEHAD)

7) Collège des services de santé au travail

Titulaire	Suppléant
M Hubert RENOUARD	Dr Christine GESLAIN

8) Collège des usagers

Associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé

Titulaires	Suppléants
Mme Annick DUBOIS (UFC Que Choisir)	M. Denis ALIX (Que Choisir)
M Jean BERNARD (UNAFAM)	Mme Monique BACON (UNAFAM)
Mme Agnès ZARAGOZA (UDAF)	M Jean-Pierre PASQUET (UDAF)
Mme Françoise EDMOND (ligue contre le cancer)	M Philippe GUERARD (Advocacy)

Associations des personnes handicapées, des retraités et des personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M Henry HAYS (APAEI de Vire)	M Marc HOUSSAY (Autisme Basse-Normandie)
M Patrick CRIQUET (ADAPT)	M Jocelyn OMNES (AAJB)
M Jean LEFEUVRE (CODERPA)	Mme Janine LEPLEUX (CODERPA)

9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

Titulaire	Suppléant
Mme Elisabeth JOSSEAUME	En attente de désignation

Représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Mme Nadine LEFEVRE	Mme Annie BIHEL
Mr Rodolphe THOMAS	Mr Bernard AUBRIL

Représentants des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
M Michel ROCA	Mme Angélique PERINI
M Claude LETEURTRE	Mme Sylvie LENOURRICHEL

10) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Gérard HURELLE	Dr Jean- Bertrand DEMONTROND

11) Collège des personnes qualifiées

Mme Sonia De la PROVOTE
Pr Khaled MEFLAH

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-007

**ARRETE RECTIFICATIF N°21 DU 23 MAI 2016
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE L'ORNE**

**ARRETE RECTIFICATIF N°21 DU 23 MAI 2016 PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE L'ORNE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-16, L.1434-17 et D.1434.21 à D.1434.40, tels qu'ils résultent de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

VU le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et notamment ses articles D.1432-33 et D.1432-34,

VU le décret n° 2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales des professionnels de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU le décret du 8 mars 2016 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoires ;

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 23 Septembre 2010 délimitant les territoires au sein desquels seront constituées les conférences,

VU l'arrêté du 15 décembre 2010 portant composition de la conférence de territoire de l'Orne,

VU les 20 arrêtés rectificatifs modifiant la composition de la conférence de territoire de l'Orne,

VU le courriel reçu le 9 janvier 2016 de Monsieur le Docteur Raymond HENRY indiquant qu'il n'était plus praticien hospitalier, ni représentant du SUdf ;

VU les courriels en dates du 7 mars 2016, du 10 mars et du 19 mai 2016 de l'URML Normandie,

VU le courriel reçu le 18 mai 2016 de Monsieur André GEARA, Président de l'URPS Pharmaciens de Normandie ;

VU le courriel reçu le 19 mai 2016 de Monsieur Jean-Michel COULET – Masseur-Kinésithérapeute ;

VU le courriel reçu le 23 mai 2016 du Conseil régional de Normandie concernant les désignations à la conférence de territoire de l'Orne ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres de la Conférence de territoire de l'Orne est modifiée comme suit :

ARS de Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex 4
Tél. : 02 31 70 96 96
www.ars.normandie.sante.fr

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté :
ARS-NORMANDIE-JURIDIQUE@ars.sante.fr

Au titre 4) Collège des professionnels de santé libéraux

Représentant les médecins

- M. le Dr Marc BARRIERE en tant que titulaire ;
- M. le Dr Alexis AUBIN en tant que suppléant de M. le Dr Marc BARRIERE ;

- M. le Dr Michel RIMEY en tant que titulaire ;
- M. le Dr Eric ANGER en tant que suppléant de M. le Dr Michel RIMEY ;

- M. le Dr Jean-François LEROY en tant que titulaire ;
- M. le Dr Françoise BISCHOFF en tant que suppléant de M. le Dr Jean-François LEROY ;

Représentant les autres professionnels de santé

- M. Jean-Michel COULET (Masseur-Kinésithérapeute) en tant que titulaire,
- Mme Aurélie LANDIER (Masseur-Kinésithérapeute) en tant que suppléante de M. Jean-Michel COULET (Masseur-Kinésithérapeute);

- M. Claude BAROUKH (Pharmacien) en tant que titulaire,
- M. Frédéric LERICHE (Pharmacien), en tant que suppléant de M. Claude BAROUKH ;

Au titre 5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

- M. le Dr Hubert BEAUCHEF en tant que suppléant de M. Jean-Yves VOURCH (Maison des Ados)

Au titre du 9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

- Monsieur Bertrand DENIAUD est nommé titulaire,
- Madame Catherine MEUNIER est nommée suppléante de Monsieur Bertrand DENIAUD.

Au titre 11) Collège des personnes qualifiées

- Le poste du Dr Raymond HENRY est vacant et est en attente de désignation.

ARTICLE 2 : la version consolidée de la composition de la Conférence de territoire de l'Orne est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie et au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Orne.

ARTICLE 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23 mai 2016

La Directrice générale,
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN
Monique RICHES

**COMPOSITION ACTUALISEE AU 23 MAI 2016 DES MEMBRES
DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE L'ORNE**

Sont membres de la Conférence de territoire de l'Orne :

1) Collège des établissements de santé

Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaires	Suppléants
M Yves GEFFROY (FHF)	M. François PONCHON (FHF)
M. WETTA Claude (FHF)	M. Jean-Claude BEUCHER (FHF)
M. Hervé LEVERT (FHF)	M Mostefa MAACHI (FHF)
M Didier CHESNAIS (FEHAP)	Mme Nathalie BRERAT (FEHAP)
M Didier JOSSE (FHP)	Mme Barbara BERGERON (FHP)

Présidents de CME ou de conférences médicales d'établissements

Titulaires	Suppléants
Dr Didier ROLAND-BILLECART (FHF)	Dr Marie Claire VIOT (FHF)
Dr Sabine PEDAILLES (FHF)	Dr Véronique SANSIGOLO FHF)
Dr Yves LOGNONE (FHF)	Dr Valter DI CIOCCIO (FHF)
Dr David SEYNAVE (FEHAP)	En attente de désignation (FEHAP)
Dr Stéphane POQUET (FHP)	Dr Hussein TAHAN (FHP)

2) Collège des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
M Laurent VIVIER (FHF)	Mme Josette PORQUET (FHF)
M. Jérôme LE BRIERE (FHF)	En attente de désignation (FHF)
Mme Nicole NACHBAUR (SYNERPA)	Mme Maryse ARAMINTHE (SYNERPA)
Mme Sophie FAUVELLIERE (URIOPSS)	Mme Nicole LECERF (URIOPSS)
M Sébastien FOSSE (URIOPSS)	M Jean-Marie GOUSSIN (URIOPSS)
Mme Yveline LELANDAIS (FEGAPEI)	En attente de désignation
M. Eric VILLARD (CNAPE)	Mme Sophie DESOUCHE (CNAPE)
M Mickaël TOIN (ANECAMSP)	M Dominique LEVITRE (UGECAM)

3) Collège des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
M Alain PINGUET (IREPS BN)	Mme Violaine SIOHAN (Mutualité Française)
En attente de désignation	Mme Blandine BEAUJARD (Croix rouge)
M Jean-Pierre MORIN (Val Orne environnement)	Mme Françoise PLOMMEE (CSAPA)

4) Collège des professionnels de santé libéraux

Représentant les médecins

Titulaires	Suppléants
Dr Marc BARRIERE	Dr Alexis AUBIN
Dr Michel RIMEY	Dr Éric ANGER
Dr Jean-François LEROY	Dr Françoise BISCHOFF

Représentant les autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M Philippe LESGOURGUES (Infirmier)	En attente de désignation
M Jean-Michel COULET (Masseur-Kinésithérapeute)	Mme Aurélie LANDIER (Masseur -Kinésithérapeute)
M Claude BAROUKH (pharmacien)	M Frédéric LERICHE (Pharmacien)

Représentant les internes en médecine :

Titulaire	Suppléant
M. Mathieu BANSARD	M. Xavier HUMBERT

5) Collège des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé

Titulaires	Suppléants
M Jean-Yves VOURCH (Maison des Ados)	Dr Hubert BEAUCHEF
M Frédéric ROUYER (UNA Perche)	En attente de désignation

6) Collège des établissements assurant des activités de soins à domicile

Titulaire	Suppléant
Mme Karine OBLIN (FNEHAD)	Mme Marie-Christine ROUSSET (FNEHAD)

7) Collège des services de santé au travail

Titulaire	Suppléant
M Hubert GESNOUIN	Non désigné

8) Collège des usagers

Associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique

Titulaires	Suppléants
Mme Yvonne SERGENT (UDAF 61)	M André LEROY (UDAF 61)
Mme Sylvie HIBOU (UFC Que Choisir)	Mme Christiane THIBAUT (UFC Que Choisir)
En attente de désignation	En attente de désignation
Mme Huguette DAVY (Ligue contre le cancer)	Mme Edyth QUINCE (Ligue contre le cancer)

Associations des personnes handicapées, des retraités et des personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Michelle LAMBERT (FGR-FP)	Mme Christiane DIVAY (CODERPA 61)
Mme Anne-Marie COIGNARD (CFDT Retraités)	M Joël ANNE (ANAIS)
Mme Mireille WERNEER (Autistes Citoyens)	M Thierry MATHIEU (ADAPEI)

9) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant du Conseil Régional

Titulaire	Suppléant
M. Bertrand DENIAUD	Mme Catherine MEUNIER

Représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
M Yves GOASDOUE, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Flers	Non désigné
En attente de désignation	Non désigné

Représentants des communes

Titulaires	Suppléants
M Joaquim PUEYO	En attente de désignation
M Guy ROMAIN (Maire de Vimoutiers)	M Claude LECHERBONNIER (Maire de Passais)

Représentants des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
M Jean-Pierre BLOUET	M Patrick LINDET
M Jean-Claude PAVIS	Mme Maryse OLIVEIRA

10) Représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr François CHARETON

11) Collège des personnes qualifiées

Mme Claire LENOIR (ADMR Orne)
En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-001

**AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE
SELECTION D'APPEL A PROJETS placée auprès de
Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de
santé de Normandie réunie le 20 mai 2016**

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS

**placée auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé
de Normandie
réunie le 20 mai 2016**

**en réponse à l'avis d'appel à projets lancé le 23 décembre 2015 par l'ARS de Haute-
Normandie**

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les projets sont classés par la commission de sélection. La liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par la Directrice générale de l'ARS de Normandie.

Objet de l'appel à projets : Expérimentation d'actions innovantes en faveur de personnes handicapées vieillissantes dont le niveau de dépendance nécessite un accompagnement en EHPAD sur le territoire de Haute-Normandie.

Classement de la commission

Huit dossiers ont été reçus par le secrétariat de la commission de sélection d'appel à projets.

Aucun n'a été refusé en préalable au titre de l'article R313-6 du CASF. Les huit sont recevables.

Le classement a été établi par la commission de sélection d'appel à projets conformément aux critères énoncés dans le cahier des charges.

Le classement retenu est le suivant :

- 1. EHPAD d'Yvetot/EHPAD de Yerville**
- 2. CHI Caux Vallée de Seine**
- 3. EHPAD d'Harcourt**
- 4. CH de Neufchâtel-en-Bray**
- 5. CHU de Rouen**
- 6. EHPAD de Grugny**
- 7. EHPAD du « Bois de Bléville » au Havre**
- 8. EHPAD de Conches-en-Ouche**

L'avis de la commission de sélection d'appel à projets médico-social fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le **23 MAI 2016**

La présidente de la
commission de sélection
d'appel à projets de l'ARS
de Normandie,



Christine LE FRECHE

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-23-002

**DECISION MODIFICATIVE DA/POOMS FIXANT LA
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
SELECTION D'APPEL A PROJET DEDICO-SOCIAL
DU 9 JUIN 2016 CHARGEE DE L'EXAMEN DES
PROJETS RELEVANT DE LA COMPETENCE
EXCLUSIVE DE LA DIRECTRICE GENERALE DE
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE**

DECISION

modificative DA/POOMS fixant la liste des membres
de la commission de sélection d'appel à projet médico-social
du **9 juin 2016** chargée de l'examen des projets relevant
de la compétence exclusive de la
directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
de Normandie

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-1,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires notamment son article 124,

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et notamment l'article 13 prolongeant le mandat des membres de la commission de sélection d'appel à projet sous compétence unique de l'ARS de Haute-Normandie jusqu'au 30 septembre 2016 ;

CONSIDERANT les propositions de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de santé et d'autonomie de la région Haute-Normandie réunie en date du 17 février 2015 afin de désigner les représentants des usagers devant siéger au sein de la commission de sélection d'appel à projet médico-social relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'ARS,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social de compétence exclusive de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie :

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
Membres avec voix délibérative				
ARS de Normandie septentrionale				
Le DGARS ou son représentant	Président	1	Monique RICOMES Directrice générale	Christine LE FRÊCHE Directrice de l'autonomie
Représentants de l'ARS		3	Laurence LOCCA Responsable du pôle « Organisation de l'Offre Médico-Sociale »	Cadre du Pôle « Organisation de l'Offre Médico-Sociale »
			Dr Emmanuelle ODINET- RAULIN Responsable du Pôle « Evaluation des prestations médico- sociales »	Dr Carole GARCES Médecin référent du pôle de l'offre médico-sociale secteur "personnes âgées »
			Eléonore GIBERT Cadre du pôle « Organisation de l'Offre Médico-Sociale »	Cadre du pôle « Organisation de l'offre Médico-Sociale »
Représentants des usagers				
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées		1	Daniel REGUER	Anne-Marie BEAUVAIS Présidente de France Alzheimer
Représentants d'associations de personnes handicapées		2	Francine MARAGLIANO Présidente AFTC de l'Eure	Jean DE CRAENE CODERPA
			Jean-Pierre SIMON Président de l'ALPEAIH (Le Havre)	Hervé PICARD Animateur du groupe des Aphasiques de Hte-Ndie (Surtauville)
Représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques		1	Marie-Agnès BIGOT	Kléber GOUJON

Membres avec voix consultative

Représentant des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et des lieux de vie et d'accueil.		2	Patricia de BONNAY, Déléguée régionale permanente de la Fédération Hospitalière de France Haute-Normandie (FHF)	Marie-Pascale MONGAUX-MASSE Correspondante régionale de l'ADPA
			Isabelle COLLY-FAVRE, Directrice URIOPSS Haute-Normandie	Michel CAPPE Directeur Général de la Ligue Havraise
Personnes qualifiées		2	Dr Antoine ROSIER CRA de Haute-Normandie	
			Anne CANAYER Ville du Havre	
Représentants d'usagers spécialement concernés		2	Stéphanie AUDEBERT Asperger Family	
			Michel PONS Coordination Handicap	
Personnels des services techniques		3	Dr Karine LEYDIER Groupe hospitalier du Havre	
			Laetitia VIGIER-NAMUR MDPH 76	
			Laurent MAIRE Education Nationale	

Article 2

Les membres désignés à l'article précédent, à titre permanent, avec voix délibérative et les membres avec voix consultative représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et des lieux de vie et d'accueil disposent d'un mandat valable jusqu'à la désignation des membres de la commission de sélection d'appel à projet sous compétence unique de l'ARS de Normandie, ou au plus tard jusqu'au 30 septembre 2016.

Article 3

Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.


Article 4

Le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Caen, le

23 MAI 2016

La directrice générale,


le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUFFMANN

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-24-005

**DECISION PORTANT DIMINUTION DE CAPACITE
DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) DE
RIEUX**

DECISION PORTANT DIMINUTION DE CAPACITE DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) DE RIEUX

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 7 mars 2012 relatif au schéma régional d'organisation de l'offre médico-sociale ;

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 28 juillet 2014 relatif au PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) ;

VU l'arrêté du 6 août 2015 relatif au bilan et à l'actualisation des orientations du schéma régional de l'organisation de l'offre médico-sociale (SROMS) de Haute-Normandie (2012-2017) ainsi qu'à la révision du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) (2015-2019) ;

VU l'arrêté du 26 février 1996 portant autorisation de la structure Institut Médico-Educatif (IME) de 80 places dénommée IME de Rieux sise 13 rue de l'Abreuvoir 76340 RIEUX (n° FINESS : 760780098) et gérée par l'entité dénommée Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-Maritime (ADPEP 76) ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins fixés par le ou les schémas ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les SI respectivement prévus aux articles L 312-8 et L312-9 du CASF ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le(s) PRIAC de l'ARS de Normandie et présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations déléguées ;

CONSIDERANT l'étude sur les besoins d'accompagnement des enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement en Haute-Normandie, réalisée par le CREAL de Normandie sur demande de l'ARS de Haute-Normandie ; ;

CONSIDERANT l'absence d'une offre de proximité pour les enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement sur le territoire de santé de Dieppe ; ;

CONSIDERANT le redéploiement de 21 places de l'IME de Rieux en vue de l'extension de l'ITEP "l'Eclaircie" situé à Barentin (création de 8 places) et géré par l'association PEP 76 ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1ER : La demande de diminution capacitaire en vue du redéploiement vers 8 places d'ITEP de l'IME de Rieux est acceptée à compter du 1^{er} janvier 2017.

A compter de cette date, l'IME sera implanté sur la commune de Eu.

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires sont des garçons et filles âgés de 6 à 20 ans.

La capacité de l'IME est ainsi portée à 25 places d'internat et 34 places de semi-internat.

ARTICLE 3 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique PEP 76 N° FINESS : 76 080 464 1 Code statut juridique : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : IME de Rieux N° FINESS : 76 078 009 8 Code catégorie : 183 - IME Mode de financement : 05-ARS
---	---

Code discipline d'équipement : 903 - éducation générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés Code clientèle : 110 - déficience intellectuelle Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 47 Capacité totale autorisée : 25	Code discipline d'équipement : 903 - éducation générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés Code clientèle : 110 - déficience intellectuelle – semi-internat Capacité précédente : 33 Capacité totale autorisée : 34
---	--

ARTICLE 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 3 janvier 2002, soit le 3 janvier 2017. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Lorsqu'une autorisation fait l'objet de modifications ultérieures, ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

ARTICLE 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de cette structure sera réputée caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, la validité de la présente autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.312-1 du code précité. Ce contrôle de conformité est organisé dans les conditions prévues par les articles D 313-11 à D 313-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 8 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le **24 MAI 2016**

La Directrice Générale
le Directeur Général Adjoint
Vincent KAUEMANN
Monique RICOMES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-24-003

**DECISION PORTANT EXTENSION DE 5 PLACES DU
SESSAD « L'OISON » D'ELBEUF**

DECISION PORTANT EXTENSION DE 5 PLACES DU SESSAD « L'OISON » D'ELBEUF

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à D 313-14 ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 7 mars 2012 relatif au schéma régional d'organisation de l'offre médico-sociale ;

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 28 juillet 2014 relatif au PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) ;

VU l'arrêté du 6 aout 2015 relatif au bilan et à l'actualisation des orientations du schéma régional de l'organisation de l'offre médico-sociale (SROMS) de Haute-Normandie (2012-2017) ainsi qu'à la révision du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) (2015-2019) ;

VU l'arrêté du Préfet de la Seine Maritime en date du 20 juin 2008 autorisant l'extension du SESSAD « L'Oison » rattaché à l'ITEP « l'Eclaircie », géré par l'entité dénommée Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-Maritime (ADPEP 76), et fixant ainsi la capacité totale du SESSAD à 18 places (n° FINESS : 760027219)

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins fixés par le ou les schémas ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les SI respectivement prévus aux articles L 312-8 et L312-9 du CASF ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le PRIAC de l'ARS de Haute-Normandie et présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations déléguées ;

CONSIDERANT l'étude de besoins d'accompagnement des enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement en Haute Normandie réalisée par le CREAI de Normandie à la demande de l'ARS ;

CONSIDERANT l'absence d'une offre de proximité pour les enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement sur le territoire de santé de Dieppe ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1ER : La demande de financement de 5 places du SESSAD « L'Oison » d'Elbeuf suite à la programmation du PRIAC 2015-2019 au titre de l'année 2017 est acceptée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette extension capacitaire de 5 places du SESSAD « L'Oison » sera implantée sur la commune de DIEPPE.

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires sont des garçons et filles âgés de 6 à 20 ans

ARTICLE 3 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique PEP 76 N° FINESS : 76 080 464 1 Code statut juridique : Association de loi 1901 non RUP	Entité Etablissement : SESSAD L'Oison d'Elbeuf N° FINESS : 76 002 721 9 Code catégorie : 182 - SESSAD Mode de financement : 05-ARS
---	---

Code discipline d'équipement : 319 - éducation spécialisée et soins à domicile pour enfants handicapés Code clientèle : 200 - troubles du caractère et du comportement Code mode fonctionnement : 16 - prestations en milieu ordinaire Capacité précédente : 18 Capacité totale autorisée : 23 places

ARTICLE 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 27 juillet 2007, soit le 27 juillet 2022. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Lorsqu'une autorisation fait l'objet de modifications ultérieures, ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

ARTICLE 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de cette structure sera réputée caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, la validité de la présente autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.312-1 du code précité. Ce contrôle de conformité est organisé dans les conditions prévues par les articles D 313-11 à D 313-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 8 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le **24 MAI 2016**

La Directrice Générale

le Directeur Général Adjoint

Monique RICHES

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-05-24-004

DECISION PORTANT FINANCEMENT PAR
REDEPLOIEMENT DE 21 PLACES DE L'IME DE
RIEUX ET FINANCEMENT DE 7 PLACES
SUPPLEMENTAIRES DE L'ITEP « L'ECLAIRCIE » DE
BARENTIN

DECISION PORTANT FINANCEMENT PAR REDEPLOIEMENT DE 21 PLACES DE L'IME DE RIEUX ET FINANCEMENT DE 7 PLACES SUPPLEMENTAIRES DE L'ITEP « L'ECLAIRCIE » DE BARENTIN

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative notamment les articles L 312-1 à L 313-9 du CASF relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code de l'action sociale et des familles, partie réglementaire, notamment les articles R313-1 à R 313-14 ;

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 7 mars 2012 relatif au schéma régional d'organisation de l'offre médico-sociale ;

VU l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie du 28 juillet 2014 relatif au PProgramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) ;

VU l'arrêté du 6 août 2015 relatif au bilan et à l'actualisation des orientations du schéma régional de l'organisation de l'offre médico-sociale (SROMS) de Haute-Normandie (2012-2017) ainsi qu'à la révision du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Haute-Normandie (PRIAC) (2015-2019) ;

VU l'arrêté du Préfet de la Seine Maritime en date du 20 juin 2008 autorisant l'extension du SESSAD « L'Oison » rattaché à l'ITEP « L'Eclaircie », géré par l'entité dénommée Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-Maritime (ADPEP 76), et fixant ainsi la capacité totale du SESSAD à 18 places (n° FINESS : 760027219)

VU La convention 2014-2017 en date du 18 décembre 2015 relative à l'expérimentation en Haute Normandie du fonctionnement en dispositif ITEP dans le cadre de l'axe 3 du programme de travail national pour accompagner les évolutions de l'offre médico-sociale ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins fixés par le SROMS de Haute-Normandie ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les SI respectivement prévus aux articles L 312-8 et L312-9 du CASF ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le PRIAC de l'ARS de Haute-Normandie et présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations déléguées ;

CONSIDERANT l'étude sur les besoins d'accompagnement des enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement en Haute-Normandie, réalisée par le CREAL de Normandie sur demande de l'ARS de Haute-Normandie ; ;

CONSIDERANT l'absence d'une offre de proximité pour les enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement sur le territoire de santé de Dieppe ; ;

CONSIDERANT le redéploiement de 21 places de l'IME de Rieux en vue de l'extension de l'ITEP "l'Eclaircie" situé à Barentin (création de 8 places) et géré par l'association PEP 76 ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1ER : La demande de financement de 8 places par redéploiement de 21 places de l'IME de Rieux et financement de 7 places supplémentaires prévues au titre de l'année 2017 au PRIAC "2015-2019" de l'ITEP « L'Eclaircie » de Barentin est acceptée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette extension capacitaire de 15 places de l'ITEP de Barentin sera implantée sur la commune de Dieppe.

ARTICLE 2 : Les bénéficiaires sont des garçons et filles âgés de 6 à 20 ans

La capacité totale de l'ITEP est portée à 76 places d'internat et 9 places de semi-internat.

ARTICLE 3 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique PEP 76 N° FINESS : 76 080 0464 1 Code statut juridique : Association de loi 1901 non RUP	Entité Etablissement : ITEP de Barentin N° FINESS : 76 078 040 3 Code catégorie : 186 - ITEP Mode de financement : 05-ARS
--	--

Internat	Semi-Internat
Code discipline d'équipement : 903 - éducation générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés Code clientèle : 200 - troubles du caractère et du comportement Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 66 Capacité totale autorisée : 76	Code discipline d'équipement : 903 - éducation générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés Code clientèle : 200 - troubles du caractère et du comportement Code mode fonctionnement : 13 - semi-internat Capacité précédente : 4 Capacité totale autorisée : 9

ARTICLE 4 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est accordée pour 15 ans à compter du 3 janvier 2002, soit le 3 janvier 2017. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 dans les conditions prévues à l'article L 313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Lorsqu'une autorisation fait l'objet de modifications ultérieures, ou est suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par référence à la date de délivrance de la première autorisation.

ARTICLE 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de création de cette structure sera réputée caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, la validité de la présente autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité de la structure aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.312-1 du code précité. Ce contrôle de conformité est organisé dans les conditions prévues par les articles D 313-11 à D 313-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 8 : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

ARTICLE 9: Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le

24 MAI 2016

La Directrice générale

le Directeur Général Adjoint

Vincent RICHES

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-05-25-001

Avis en date du 25 mai 2016 relatif à des cotisations
professionnelles obligatoires exceptionnelles au profit du
comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du
Nord.

*Avis en date du 25 mai 2016 relatif à des cotisations professionnelles obligatoires exceptionnelles
au profit du comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord.*

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est-mer du Nord

Mission Territoriale de Caen

Caen, le 25 mai 2016

La préfète de la région Normandie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

AVIS

Relatif à des cotisations professionnelles obligatoires exceptionnelles au profit du comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord

La délibération du 28 avril 2016 relative à des *cotisations professionnelles obligatoires exceptionnelles* au profit du comité régional de la conchyliculture Normandie – mer du Nord afin de réaliser des actions de promotion en faveur des produits conchylicoles de leur région a été adoptée par le conseil.

Les taux de ces cotisations professionnelles obligatoires exceptionnelles pour l'année 2016 sont de :

•Moules	par km de lignes de bouchot concédés	192,00 €
•Huîtres	par Ha concédés	192,00 €

Conformément à l'article R.912-120 du livre IX du code rural et de la pêche maritime, cette délibération fait l'objet du présent avis publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,
le chef de la mission territoriale de Caen



David SELLAM

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2016

DELIBERATION

CONTRIBUTIONS PROFESSIONNELLES OBLIGATOIRES

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX ;

Les CRC sont chargés dans leurs missions « *De formuler des recommandations en vue d'une bonne gestion des intérêts conchylicoles et d'une meilleure adaptation de la production aux besoins du marché, et de réaliser des actions de promotion en faveur des produits conchylicoles de leur région* ».

Aussi dans le but de réaliser une campagne de communication télévisée en faveur de l'huitre de Normandie et la Moule de Bouchot, sur France 3, France 2 et France 5 en national, il est proposé de lever une CPO exceptionnelle fixée comme suit :

Moules	Par km	192,00 €
Huîtres	Par ha	192,00 €

→ Ces cotisations professionnelles obligatoires sont approuvées à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Gouville sur mer, le 28 Avril 2016

Le Président,



Louis TEYSSIER

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-05-20-001

Décision n°402-2016 en date du 20 mai 2016 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire

Décision n°402-2016 en date du 20 mai 2016 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 20 mai 2016

**La préfète de la région Normandie
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

DECISION n° 402 / 2016

Fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°20/2016 modifié du 04 février 2016 modifié fixant les modalités d'exploitation de la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté préfectoral n°16/13 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°11/2016 du 4 janvier 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

DECIDE

Article 1 :

Pendant l'année 2016, les navires portés sur les listes annexées à la présente décision sont autorisés à pêcher la crevette grise (Crangon crangon) dans la zone et selon les conditions déterminées par l'arrêté n°20/2016 modifié du 04 février 2016 susvisé.

Article 2 :

La décision 379/2016 du 10 mai 2016 fixant la liste des navires autorisés à exploiter la crevette grise (Crangon crangon) dans la bande côtière des trois milles de l'estuaire de la Seine et à proximité des départements du Calvados et de la Seine Maritime est abrogée.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,
La cheffe du service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes


MARIE ROUYER

Collection des décisions, préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP

CRPMEM BN-HN

DML 14-76-50

Grand Port Maritime du Havre, Rouen

Agence des aires marines protégées / Maison de l'estuaire

Gendarmerie maritime Memn / Le Havre

ANNEXE 1

Liste des armateurs et navires autorisés à pratiquer la pêche de la crevette grise dans les conditions définies par l'arrêté n° 20/2016 modifié du 04 février 2016

NAVIRE		N°IMMA	PUIS	LONGUEUR	NOM	PRENOM
ADRIANA	CN	922425	103	11,06	CARDRON	Maxime
AQUILON	CN	169778	58,88	8,5	GUILLON	Michel
AMI DE LA MER	CN	316 319	72	8,77	ROMAIN	Sébastien
ANTARES	CN	899 841	132	11,91	SAITER	Anthony
ANTONIN SEBASTIEN	CN	279 084	80	8,82	LEBOURGEOIS	Serge
AVEL MOR	CN	260 875	109	11,98	BARBEY	Elisabeth
AVEL MOR II	CN	926 184	22	7,06	BARBEY	Elisabeth
AVENTURE	CN	221 231	144	9,98	VOISIN	Myriam
BIP BIP	CN	922 210	47,84	8,33	MARIE	Maxime
CAMBRONNE	CN	221 311	54	9,22	MARIE	François
COLIBRI	CN	842 548	58	6,04	HEBERT	Stéphan
COPERNIC	CN	666 744	132	9,56	LARCHER	Christophe
COTE D' AZUR	CN	162 632	81	9	COURTAIS	Patrick
DAVID	CN	916 078	134	10,5	MAHIEU	Sigvin
DESIRE	CN	644 770	110,4	10,05	ZAMBON	Virgile
DIMITRI LAUZAN	CN	713 920	15	7	PONTIN	Charles
EOLE	CN	313 027	70	9,01	ROPERES	Sébastien
ERIKSSON	CN	332 533	109	8,98	BOURDEL	Eric
FRUIT DE LA PASSION II	CN	931 744	88	9,9	GRIEU	Frédéric
LA BARAKA	CN	488 858	147	11,03	LEVERGNEUX	Dominique
L'AURORE	CN	288 027	100	11,55	LEBOS	Patrick
L'ECLIPSE	CN	914 388	161	11,3	SAITER	Franck
LE BEDOUIN	CN	517 697	155	8,84	GENARD Cédric/SENNE Gilbert	
LE KEVIN II	CN	191 606	110	9,3	HUBERT/PAUMIER	Frédéric/Raphaël
LE KIFF'	CN	636 674	65	7,8	BOISANFRAY	Eric
LE PÈRE EUGENE	CN	513 283	88,32	9	DURAND	Olivier
LE SURF	CN	925 072	84,64	6,99	PIOCHON	Jean Marie
MALUHEL	CN	220 577	72,128	9,6	BONDIGUET	Olivier
MANU TARA	CN	463 340	78	7,56	BOURDEL	Yann
NEPTUNE	CN	221 045	102	9,98	HOUOT	Fabrice
PETIT BAMBINO	CN	711 191	160	11,82	GUADEBOIS	Franck
PETITE COLINE	CN	329 868	106	9,56	LANGIN	Yvon
ROAD RUNNER	CN	635 017	158	10,63	HARACHE	Daniel
ROLLING STONES	CN	925 447	107	10,8	BEAUFILS	Claude
SACHAL'EO	CN	571 731	109	10,3	TOUSCH	Franck
SHERIFF	CN	303 505	73	9,22	BENARD	Bruno
TANGAROA	CN	221 271	145	9,94	LECOQ	Fabrice
TIM BAO	CN	930 431	110	8,72	GAUDRAY	Jean Michel
VIKING	CN	925 083	110,4	7,99	MORTIER	Yann

ANNEXE 1

Liste des armateurs et navires autorisés à pratiquer la pêche de la crevette grise dans les conditions définies par l'arrêté n° 20/2016 modifié du 04 février 2016

NAVIRE		N°IMMA	PUIS	LONGUEUR	NOM	PRENOM
LE CHAROIGNARD	LH	626618	132	10,05	COLAS	DANIEL
P'TIT CAILLOU	LH	560168	88	9,06	GALAIS	ERIC
LAOSK LAVAR	LH	329 088	80	10,88	MARTOT	LAURENT
CHARLENE ALBAN	LH	276 038	110	10,7	RUTTEN	Franck
FLIPPER	LH	303 508	77	9,4	SWIATEK	STANIS
PRINCESSE DES MERS	BL	925 603	139	11,97	NICOLAY	PATRICK
LE NODDI	DP	783 667	103	11,95	FRANCOIS	GREGORY
LE FLOT BLEU	DP	511 538	108	10,4	HENRY	SEBASTIEN
LAURA LEA	DP	189 275	161	11,7	LECARDONNEL	YOAN
STEPHANIE	DP	734 530	110	10,4	ANQUIER	CEDRIC
BERLIO	DP	221 473	161	11 ,55	DESCHARLES	LIONEL
ARMEN	DP	918 502	66	8,88	NICOLAY	PATRICK

ANNEXE 2

liste viagere des armateurs et navires autorisés à pratiquer la pêche de la crevette grise dans les conditions définies par l'arrêté n° 20/2016 modifié du 04 février 2016

NAVIRE		N°IMMA	PUIS	LONG	NOM	PRENOM
ANGELUS DE LA MER	CN	162395	159	12,52	PERCHEY	ARNAUD
CARPE DIEM	CN	734681	175	12,7	MARIE	DENIS
FRANDRINE	CN	633 183	139	12,5	GUERIN	PATRICE
L'OURAGAN	CN	265 089	152	12,14	GAULTIER	EDDY
MOGALOWEN	LH	878 498	176	11,96	COURBE	MORGAN
P'TIT PIERRE	LH	912 380	243	11,97	BECQUET	PIERRE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2016-04-29-006

Décision chargeant Patrice Pusateri des fonctions de
conservateur de MH Etat pour la réparation

*Décision chargeant M. Patrice Pusateri, AUE, des fonctions de conservateur de MH Etat et
affectés MCC pour la réparation*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Pôle gestion fonctions supports et
modernisation

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

Décision chargeant Monsieur Patrice PUSATERI, Architecte urbaniste de l'Etat, des fonctions de conservateur de monuments historiques appartenant à l'Etat et affectés au Ministère de la culture et de la communication pour la réparation.

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le code du patrimoine, notamment l'article R. 621-69,
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole Klein en qualité de Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,
- VU** le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,
- VU** l'arrêté du 1^{er} juin 1985 portant nomination/affectation de Monsieur Patrice Pusateri, architecte urbaniste de l'État, au service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime où elle exerce les fonctions d'architecte des bâtiments de France,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles et après avis du chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Patrice Pusateri, architecte des bâtiments de France est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation des monuments historiques classés appartenant à l'État, affectés au ministère de la culture suivants :

- grotte de Gouy

ARTICLE 2 : Toutes les dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 29 AVR. 2016

La préfète ,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2016-05-02-018

Delegation ABF Eure

Délégation de signature du Préfet de l'Eure à France Poulain, chef de l'UDAP de l'Eure



PRÉFET DE L'EURE

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME FRANCE POULAIN, CHEF DE
L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'EURE
(code environnement)**

PRÉFET DE L'EURE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code du patrimoine ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des DRAC,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 31 juillet 2014 nommant M. René BIDAL préfet de l'Eure,

VU l'arrêté du Ministre de la culture et de la communication en date du 11 avril 2011 nommant Mme France POULAIN, architecte et urbaniste en chef de l'État, architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure,

SUR PROPOSITION de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme France POULAIN, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie, à l'effet de signer, au nom du préfet de l'Eure, les décisions suivantes :

- autorisation de travaux sur immeuble adossé à un immeuble classé ou situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme, en application du II de l'article L.621-32 et de l'article R.621-96 du code du patrimoine ;
- autorisation de travaux sur immeuble situé sur une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme, en application des articles L.642-6 et D.642-19 du code du patrimoine ;

- autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site classé, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites, en application des articles L.341-10 et R.341-10 du code de l'environnement.

Article 2 - Il appartient à Mme France POULAIN, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure de désigner les agents qu'elle habilite à signer les actes à sa place, si elle est elle-même absente ou empêchée. Cet arrêté de subdélégation doit être communiqué à la préfecture et faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Article 3 - Mme la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure et Mme la chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure, sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le ... 2 MAI 2016


Le Préfet

René BIDAL

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2016-04-29-007

DRAC - décision chargeant M. Patrice PUSATERI des
fonctions de conservateur MH Etat pour l'entretien

*Décision chargeant M. Patrice Pusateri, AUE, des fonctions de conservateur MH Etat et affectés
MCC pour l'entretien*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Pôle gestion fonctions supports et
modernisation

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

Décision chargeant Monsieur Patrice PUSATERI, Architecte urbaniste de l'Etat, des fonctions de conservateur de monuments historiques appartenant à l'Etat et affectés au Ministère de la culture et de la communication pour l'entretien.

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le code du patrimoine, notamment l'article R. 621-69,
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole Klein en qualité de Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,
- VU** le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,
- VU** l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la culture, notamment son article 5,
- VU** l'arrêté du 1^{er} juin 1985 portant nomination/affectation de Monsieur Patrice Pusateri, architecte urbaniste de l'État, au service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime où il exerce les fonctions d'architecte des bâtiments de France,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles et après avis du chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine

DECIDE

ARTICLE 1er : Monsieur Patrice Pusateri, architecte des bâtiments de France est désigné conservateur de la grotte de Gouy. A ce titre, il assure notamment la veille sanitaire, le suivi et la surveillance des travaux d'entretien de ces monuments pour le compte de l'État ; il est amené à donner un avis sur tous les travaux autres que ceux d'entretien, il formule un avis sur les manifestations exceptionnelles au titre de la conservation des biens.

ARTICLE 2 : il fait fonction de chef d'établissement pour l'application des règles de sécurité (responsable sécurité incendie et établissement recevant du public) dans la grotte de Gouy.

ARTICLE 3 : Toutes les dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 29 AVR. 2016

La préfète ,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

R28-2016-05-02-017

Arrêté modificatif n° 7 portant modification de la
composition du conseil d'administration de la caisse
d'allocations familiales de la Seine-Maritime

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Pôle modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

Arrêté modificatif n°7 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D.231-1 à D.231-5 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime ;

Vu les arrêtés modificatifs des 14 mars 2012, 14 mai, 21 octobre 2013, 20 juin 2014, 9 février et 30 juillet 2015 ;

Vu la proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) en date du 18 mars 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1 - Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2011 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est modifié comme suit :

Dans le tableau des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), remplace Monsieur Pierre-Laurent LOPEZ en tant que membre suppléant :

Monsieur Eric SELLIER – 32 route d'Amfreville – 27110 Hectomare

Article 2 - La Secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim, le Chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui de la préfecture du département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **0 2 MAI 2016**

La préfète ,



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.